Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 074-217402783-20260914-DEL2026_114-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_114

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2026

Le 14 septembre 2026, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire au Forum des lacs, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 08 septembre 2026

Étaient présents :
Mme Selma AKBAY, M. Roland CAGNIN, Mme Gina COCHET, M. Eric COUDURIER, M. Umit EVREN, Mme Valérie FERRARINI, M. Michel GUIDO, M. Fabrice GYSELINCK, M. Julien HAMAÏDE, Mme Kaouther HEMISSI, M. David LAGRANGE, Mme Lydie MARTIN, M. Joël MOUILLE, Mme Oriane PAGANONI, Mme Marie-Charline PASQUIER, Mme Armandina PEREIRA, Mme Fortunata PERRUET, Mme Mariane PERY, M. Ermine QUADRIO, M. Frédéric REMOND, Mme Delphine ROUSSEL, Mme Cristina SARAIVA Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET, M. Eric WATTIER.

Étaient excusés :
M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à M. Joël MOUILLE.
M. Didier COULON a donné pouvoir à Mme Lydie MARTIN.
Mme Laëtitia BETEMPS a donné pouvoir à M. Fabrice GYSELINCK.

M. Eric WATTIER est désigné secrétaire de séance.

****

Rapporteur : Mme Lydie MARTIN, adjointe chargée des finances, des ressources humaines et de la petite enfance

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2026_20 du 2 mars 2026 ayant adopté le projet de budget principal 2026 ;
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2026_76 du 1er juin ayant adopté le budget supplémentaire n°1 et la décision modificative n°1 du budget principal 2026 ;
Vu les documents financiers relatifs aux prévisions budgétaires de la décision modificative n°2 du budget principal (tableaux ci-dessous) ;

Considérant que les ex-budgets annexes « activités commerciales » et « site économique des lacs » ont été dissous comptablement fin 2025 et leurs comptes remontés au budget principal, ce qui rend nécessaire le solde, en chapitre 041 (opérations d'ordre budgétaire), des avances de financement consenties par le budget principal à ces deux budgets annexes, soit 1 904 660,00 € pour le budget «activités commerciales»

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 074-217402783-20260914-DEL2026_114-DE

(compte 16878) et 378 401 € pour le budget « site économique des lacs » (compte 16878), soit 2 283 061 € au total, en écriture miroir au compte de créances 27638 ;

Considérant que, dans le cadre de son transfert de compétence ZAE, la 2CCAM a acquis les parcelles AP 8, 225, 226, 182 à 186 et devra rembourser à la commune, en application de l'avenant 2022 à la convention de portage foncier, les annuités de portage 2020-2021, soit 413 526,14 € ; que le versement effectif étant conditionné à la cession de ces terrains par la 2CCAM à l'acquéreur pressenti, cette créance doit, à ce stade, être constatée par une écriture d'ordre budgétaire, dans l'attente de sa réalisation concrète ;

Considérant que, conformément à la liste arrêtée avec le SGC de Bonneville, il convient d'intégrer 2 345 728,38 € de frais d'études (compte 2031) dans le coût définitif des opérations de construction concernées (compte 2313), en écriture d'ordre budgétaire (chapitre 040/23) ; que cette intégration, réalisée sur l'exercice 2026, permet, notamment, de sécuriser du FCTVA supplémentaire à percevoir en 2028 au titre de l'opération « école de demain » ;

Considérant qu'il convient de régulariser, à la demande du SGC, la participation de la commune aux travaux SYANE du carrefour du Nanty, reclassée en subvention d'équipement versée, amortissable sur 15 ans (compte 2041582, 93 475,41 €) et en charges de fonctionnement (compte 62878, 4 614,00 €), ainsi que les frais de portage foncier EPF de l'opération CTS Mouille, initialement imputés à tort en compte d'immobilisations, reclassés en charges de fonctionnement (compte 62268, 13 673,03 €), ces trois montants trouvant leur contrepartie en recettes, au compte 238, pour 111 762,44 € au total ;

Considérant que, pour solder définitivement les biens de l'ex-budget annexe « site économique des lacs », il convient de constater l'amortissement complémentaire de la subvention d'équipement concernée (93 333,34 €, comptes 6811/280415342) et la reprise de la quote-part de subvention rattachée (97 142,86 €, comptes 13918/777), conformément aux modalités transmises par le SGC de Bonneville (la différence de montant s'expliquant par une durée d'amortissement réalisé différente) ;

Considérant que, dans le cadre de l'opération pour compte de tiers (opération n°7), conduite avec la 2CCAM (réseaux humides rue de la Concorde), il convient d'annuler le titre n°363 émis en 2025 (mandat au compte 673 pour 59 055,10 €) et d'émettre un nouveau titre au compte de tiers 45827 pour le même montant, après régularisation du compte de tiers 45817 (9 099,10 €) et réduction du coût de l'opération de voirie en partie amortie (compte 2315, 9 099,10 €) ;

Considérant que, selon le même principe, il convient de régulariser l'opération pour compte de tiers n°9, conduite avec la 2CCAM au titre des réseaux humides allée des Nénuphars, par la constatation d'une dépense de 17 997,54 € au compte de tiers 45819 et d'une recette de 59 616,00 € au compte de tiers 45829, représentant la participation de la 2CCAM à ces travaux d'assainissement ;

Considérant que des titres de recettes sont émis à l'encontre de tiers ou d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés (ou payés partiellement) malgré la mise en œuvre, par le Trésor Public, de toutes les mesures à sa disposition pour en obtenir le règlement. Le comptable public doit, par ailleurs, demander à l'assemblée délibérante d'admettre les créances irrécouvrables en non-valeur lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 074-217402783-20260914-DEL2026_114-DE

La décision du conseil municipal d'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable : le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune". En l'espèce, deux jugements prononçant la clôture des procédures de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif entrainent l'admission en non-valeur de créances, pour un montant de 89 283,80 € ;

Considérant que les régularisations qui précèdent entraînent divers ajustements techniques d'équilibre : un ajustement du virement entre sections de 89 305,41 € (comptes 023/021), l'ouverture de crédits de recette pour le suivi de la créance 2CCAM à reporter en restes à réaliser (413 526,14 €, chapitre 27), une réduction des produits de cessions d'immobilisations prévisionnels du budget primitif 2026 (- 439 371,80 €, chapitre 024), ainsi qu'un reclassement de
recettes de fonctionnement entre les comptes 7062 et 752 (146 425,59 €) et la reprise d'une provision pour garantie d'emprunt devenue sans objet (compte 7865 / 73 511,00 €) ;
Considérant que l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est maintenu, conformément aux règles de la comptabilité publique M57, les dépenses et les recettes s'établissant respectivement à 170 653,86 € en section de fonctionnement et à 5 260 030,43 € en section d'investissement ;

Mme Martin présente, par chapitre, le projet de décision modificative pour l'exercice 2026 et donne toutes les explications souhaitées en complément des documents financiers ainsi que la note de synthèse transmise à chaque conseiller avec la convocation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 074-217402783-20260914-DEL2026_114-DE

Recettes de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL 2026 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Objet de la recette	Budget Initial 2026	Budget Supplémentaire	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	TOTAL BP+BS+DM1+DM2 2026	Commentaires
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 277 946,19 €	865 708,86 €	0,00 €		6 143 655,05 €	Résultat définitif après CFU
013	Atténuation de charges	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	Remboursement indemnités journalières et part salariale tickets resto
70	Produits des services du domaine	892 577,94 €	0,00 €	0,00 €	-146 425,59 €	746 152,35 €	
7062	Prestations de services	146 425,59 €			-146 425,59 €	-	Loyers commerciaux changement de compte
73	Impôts et Taxes	3 896 355,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 896 355,78 €	
731	Fiscalité locale	2 681 339,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 681 339,00 €	
74	Dotations, subventions et participations	2 030 639,67 €	0,00 €	-129 817,00 €	0,00 €	1 900 822,67 €	
75	Autres produits de gestion courante	189 100,00 €	0,00 €	65 000,00 €	146 425,59 €	400 525,59 €	
752	Revenus des immeubles	125 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	146 425,59 €	321 425,59 €	Loyer EHPAD Marignier 2025/ Régie Forum / Loyers Parc privé
	Loyers	100 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	146 425,59 €	296 425,59 €	Loyers commerciaux changement de compte
76	Produits financiers	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €	Dividendes caisse épargne et CNR
761	Produits de participations	250,00 €	0,00 €	0,00 €		250,00 €	
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €		-	Ventes terrains communaux, remboursement assurance 2025
78	Reprises sur amort, dépréciations et	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 511,00 €	73 511,00 €	reprise provisions pour risque et charges de 2011 restée sans
7865	reprises provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 511,00 €	73 511,00 €	
	Administration générale	0,00 €			73 511,00 €	73 511,00 €	Provision pour charges et risques de 2011 non mobilisée
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	15 038 208,58	865 708,86	-64 817,00	73 511,00	15 912 611,44	
042	Opérations d'ordre de transfert entre	121 844,82 €	0,00 €	0,00 €	97 142,86 €	218 987,68 €	
777	Quote- part subventions d'investissement transférées	106 844,82 €	0,00 €	0,00 €	97 142,86 €	203 987,68 €	
	Administration générale de la collectivité	65 746,38 €			97 142,86 €	162 889,24 €	Amortissement de la subvention de 100 000€ du budget principal au budget Annexe SEL (2023)
7811	Reprises sur amort des immo incorporelles	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €		15 000,00 €	
	TOTAL DES OPERATIONS ORDRES	121 844,82 €	0,00 €	0,00 €	97 142,86 €	218 987,68 €	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 160 053,40 €	865 708,86 €	-64 817,00 €	170 653,86 €	16 131 599,12 €	

Dépenses de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL 2026 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Objet de la dépense	Budget Initial 2026	Budget Supplémentaire	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	TOTAL BP+BS+DM1+DM2 2026	Commentaires
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
011	Charges à caractère général	2 762 159,02 €	0,00 €	0,00 €	18 287,03 €	2 780 446,05 €	
60	Achats	845 628,98 €	0,00 €	0,00 €		845 628,98 €	
61	SERVICES EXTERIEURS	1 277 942,70 €	0,00 €	0,00 €		1 277 942,70 €	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	565 137,34 €	0,00 €	0,00 €	18 287,03 €	583 424,37 €	
62268	Honoraires	35 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €	13 673,03 €	38 673,03 €	Dont 20 000€ BA
	Administration générale	0,00 €			13 673,03 €	13 673,03 €	Contribution part communale SYANE Allée des Nénuphars
62278	Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 614,00 €	4 614,00 €	Dont 20 000€ BA
	Contre passation	0,00 €			4 614,00 €	4 614,00 €	Contribution part communale SYANE Allée des Nénuphars
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILIES	73 450,00 €	0,00 €	0,00 €		73 450,00 €	
012	Charges de personnel	4 611 525,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 611 525,33 €	Augmentation liées principalement à la hausse de cotisation CNRACL à l'évolution des statuts et grades, hausse du SMIC, assurance statutaire...
62	Autres services extérieurs	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €	
63	Impôts taxes et versements assimilés	97 232,12 €	0,00 €	0,00 €		97 232,12 €	
64	Charges de personnel	4 495 293,21 €	0,00 €	0,00 €		4 495 293,21 €	
014	Atténuations de produits	381 000,00 €	0,00 €	-71 000,00 €	0,00 €	310 000,00 €	
73	IMPOTS ET TAXES	381 000,00 €	0,00 €	-71 000,00 €		310 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	928 106,57 €	0,00 €	0,00 €	89 283,80 €	1 017 390,37 €	
6542	Pertes sur créances éteintes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 283,80 €	89 283,80 €	
	Administration générales	0,00 €			89 283,80 €	89 283,80 €	Admission en non valeur (CREANCES ETEINTES suite jugement)
66	Charges financières	63 134,30 €	0,00 €	0,00 €		63 134,30 €	
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	59 055,10 €	79 055,10 €	titres annulés sur exercice antérieur
673	Titres annulés (sur exo antérieur)	5 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	59 055,10 €	79 055,10 €	
	Administration générale	5 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	59 055,10 €	79 055,10 €	Titre annulé (travaux rue de la Concorde) et émis en recettes d'investissements
68	Dotations aux provisions et dépréciations	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	8 760 925,22 €	0,00 €	-56 000,00 €	166 625,93 €	8 871 551,15 €	
023	Virement à la section d'investissement	5 321 633,06 €	865 708,86 €	-8 817,00 €	-89 305,41 €	6 089 219,51 €	
	Virement à la section d'investissement	5 321 633,06 €	865 708,86 €	-8 817,00 €	-89 305,41 €	6 089 219,51 €	Baisse afin d'équilibrer le budget
042	Opérations d'ordre de transfers entre sections	1 077 495,12 €	0,00 €	0,00 €	93 333,34 €	1 170 828,46 €	
6811	Dotation aux amortissements des immo	1 077 495,12 €	0,00 €	0,00 €	93 333,34 €	1 170 828,46 €	
		202 079,69 €			93 333,34 €	295 413,03 €	reste de l'amortissement de la subvention de 100 000€ du BP au BA SEL (2023)
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRES	6 399 128,18 €	865 708,86 €	-8 817,00 €	4 027,93 €	7 260 047,97 €	
	TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	15 160 053,40 €	865 708,86 €	-64 817,00 €	170 653,86 €	16 131 599,12 €	

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 074-217402783-20260914-DEL2026_114-DE

INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL 2026 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	Objet de la recette	Budget Initial 2026	Budget Supplémentaire	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	TOTAL BP+BS+DM1+DM2 2026	Commentaires
024	Produits de cessions	1 895 747,33	0,00	0,00	-439 371,80	1 456 375,53	ventes 2026 de bien communaux- Reliquat
	Vente de biens de la commune	1 895 747,33 €	0,00 €	0,00 €	-439 371,80 €	1 456 375,53 €	Ajustement par rapport aux ventes de biens communaux
10	Dotations	5 478 103,42	-865 708,86	58 161,56	0,00	4 670 556,12	
13	Subventions d'investissement	2 180 803,13	0,00	-73 000,00	0,00	2 107 803,13	
16	Emprunt et dettes assimilées	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000 000,00	
21	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	120 861,54	120 861,54	
2315	Installations, matériels et outillages	0,00	0,00	0,00	9 099,10	9 099,10	
	2CCAM 10F BOULEAUX				9 099,10	9 099,10	réduction du coût des travaux rue de la Concorde
238	Avances et Acomptes	0,00	0,00	0,00	111 762,44	111 762,44	
					111 762,44	111 762,44	SYANE (93479,41€- 6614€-13673,03€) Travaux allée des Nénuphars et Rue du NANTY
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	413 526,14	413 526,14	
276351	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	413 526,14	413 526,14	Remboursement des deux annuités de portage foncier par la 2CCAM
4582	Opérations sous mandat travaux rue des Nénuphars	0,00	0,00	0,00	118 671,10	118 671,10	
45821	Remb trvx assainissement rue de la Concorde	0,00	0,00	0,00	59 055,30	59 055,30	titre annulé en fonctionnement et basculé en investissement(Travaux rue de la Concorde)
45829	Remb trvx assainissement rue des Nénuphars	0,00	0,00	0,00	59 616,80	59 616,80	Remboursement par la 2CCAM travaux allée des Nénuphars
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	17 554 653,88	-865 708,86	-14 838,44	213 686,98	16 887 793,56	
021	Virement de la section de fonctionnement	5 321 633,06 €	865 708,86 €	-8 817,00 €	-89 305,41 €	6 089 219,51 €	
	Virement de la section de fonctionnement	5 321 633,06 €	865 708,86 €	-8 817,00 €	-89 305,41 €	6 089 219,51 €	Baisse afin d'équilibrer le budget
040	Opérations d'ordre entre sections	1 077 495,12	0,00	0,00	93 333,34	1 170 828,46	
280415342	Amortissements établissements IC	3 333,33	0,00	0,00	93 333,34	96 666,67	
	Subv ste économique des Lacs	3 333,33			93 333,34	96 666,67	Dotations aux amortissements de la subvention de 100 000€ du BP au
041	Opérations patrimoniales	231 260,97	0,00	0,00	5 042 315,52	5 273 576,49	
16878	Autres Organismes et particuliers	0,00			2 283 061,00	2 283 061,00	Avances versées en 2015 et 2016 du BP aux 2 budgets annexes dissous en 2025 (Activités commerciales et Site Economique des Lacs SEL)
2031	Frais d'études	37 536,72			2 345 728,38	2 383 265,10	Intégrations définitives des frais d'études Ecole des Charmilles.
27638	Créances immobilières - autres	0,00	0,00	0,00	413 526,14	413 526,14	
	Portage EPF - En bud				413 526,14	413 526,14	Portage foncier ZAE EN BUD
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRES	6 630 389,15	865 708,86	-8 817,00	5 046 343,45	12 533 624,46	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 185 043,03	0,00	-23 655,44	5 260 030,43	29 421 418,02	

Dépenses d'investissement

BUDGET PRINCIPAL 2026 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	Objet de la dépense	Budget Initial 2026	Budget Supplémentaire	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	TOTAL BP+BS+DM1+DM2 2026	Commentaires
001	Deficit d'investissement reporté	2 084 768,47	0,00	0,00	0,00	2 084 768,47	
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Remboursement taxe aménagement
16	Remboursements d'emprunts	377 459,05	0,00	0,00	0,00	377 459,05	
20	Immobilisations incorporelles	872 036,83	0,00	0,00	0,00	872 036,83	SUITE REAJUSTEMENT AP/CP
204	Subventions d'équipements versées	223 510,59	0,00	0,00	93 475,41	316 986,00	Travaux SYANE, fonds concours CSUI
2041582	Subventions autres Groupements, bat et install	128 569,80	0,00	0,00	93 475,41	222 045,21	Travaux SYANE(RAR) route des Bossons, allée des Frênes, route de Chatillon (soldes)
	SYANE	128 569,80			93 475,41	222 045,21	SYANE TRAVAUX CARREFOUR DU NANTY
21	Immobilisations corporelles	2 873 136,79	0,00	-23 655,44	0,00	2 849 481,35	
23	Immobilisations en cours	17 374 626,26	0,00	0,00	0,00	17 374 626,26	
26	Participations, créances rattachés à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	dépôts et cautionnements versés
4581	Immobilisations en cours	1 399,25	0,00	0,00	27 096,64	28 495,89	RAR Travaux rue des Nénuphars
45819	Trx assainissement rue des Nénuphars	1 399,25	0,00	0,00	17 997,54	19 396,79	solde restant travaux allée des Nénuphars
45817	Travaux rue de la Concorde	0,00	0,00	0,00	9 099,10	9 099,10	rue de la Concorde
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	23 831 937,24	0,00	-23 655,44	120 572,05	23 928 853,85	21 723 513,33
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	121 844,82	0,00	0,00	97 142,86	218 987,68	
13918	Amortissement complementaire subv	0,00	0,00	0,00	97 142,86	97 142,86	Contrepartie avance de 100000€ du budget principal au budget annexe
041	Opérations patrimoniales	231 260,97	0,00	0,00	5 042 315,52	5 273 576,49	
2313	Annulation des avances sur travaux	193 724,25	0,00	0,00	2 345 728,38	2 539 452,63	
	Reprise avance Ecole de demain	193 724,25	0,00	0,00	2 345 728,38	2 539 452,63	Intégrations définitives des frais d'études Ecole des Charmilles.
276351	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	413 526,14	413 526,14	Portage foncier ZAE EN BUD
27638	Autres établissement public	0,00	0,00	0,00	2 283 061,00	2 283 061,00	Avances versées en 2015 et 2016 du BP aux 2 budgets annexes dissous en 2025 (Activités commerciales et Site Economique des Lacs SEL)
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRES	353 105,79	0,00	0,00	5 139 458,38	5 492 564,17	
	TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	24 185 043,03	0,00	-23 655,44	5 260 030,43	29 421 418,02	

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 074-217402783-20260914-DEL2026_114-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (29 voix), décide :

➲ d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal 2026, telle que présentée

Le Secrétaire de séance

Eric WATTIER

Le Maire

MAIRIE DE THYEZ 74 (Haute Savoie)

Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire » 16 SEP. 2026
Télétransmis le : _____

Notifié par mise en ligne le : 16 SEP. 2026

Le directeur général des services